



Budget des dépenses 2019-2020

Ministère de l'Éducation



Bureau de la
Responsabilité
Financière de l'Ontario

Sélections pour 2019-2020

Le Comité permanent des budgets des dépenses (CPBD) a sélectionné les ministères suivants afin d'examiner leurs budgets :

- Santé et Soins de longue durée
- **Éducation**
- Transports
- Infrastructure
- Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires
- Environnement, Protection de la nature et Parcs
- Agriculture, Alimentation et Affaires rurales

Objet et structure du rapport du BRF

Objet : Appuyer l'examen du Budget des dépenses 2019-2020 du ministère de l'Éducation par le Comité permanent des budgets des dépenses.

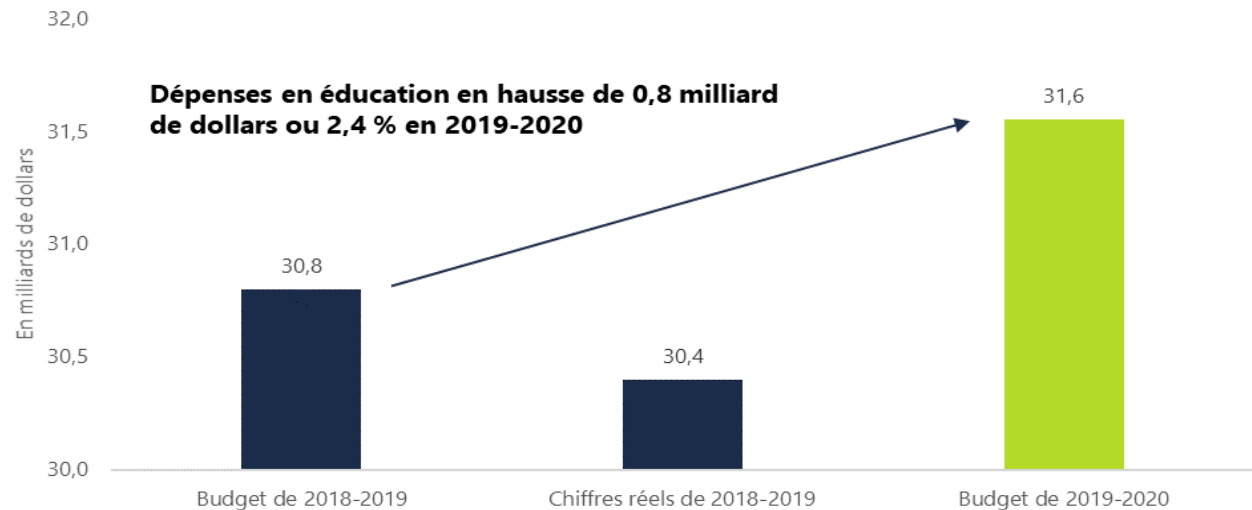
Le rapport comporte trois sections principales :

1. **Aperçu financier** du ministère
2. **Présentation des principaux enjeux financiers**
3. **Examen du programme** par catégorie de dépenses

1. Aperçu financier

Dépenses du ministère de l'Éducation en 2019-2020

Dépenses prévues de 31,6 milliards de dollars en 2019-2020



Remarque : Les dépenses du ministère de l'Éducation comprennent les dépenses liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Les chiffres du budget de 2018-2019 ont été retraités pour tenir compte du traitement comptable que la vérificatrice générale a recommandé pour le RREO.

Source : Budgets de l'Ontario de 2018 et 2019 et Comptes publics de l'Ontario de 2018-2019.

Dépenses par catégorie du Budget des dépenses

86 % des dépenses visent le programme de l'Éducation élémentaire et secondaire (crédit 1002)

Crédit	Nom du programme	Estimations 2019-2020 (M \$)	Pourcentage du total
1002	Programme d'éducation élémentaire et secondaire	26 997	86
1004	Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	2 207	7
1003	Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	56	0
1001	Programme d'administration du ministère	20	0
	Total des dépenses au titre du projet de loi de crédits (votées)	29 280	93
	Crédits législatifs – RREO	1 732	5
	Crédits législatifs – autres	3	0
	Total des crédits législatifs	1 735	5
	Autres dépenses – conseils scolaires*	547	2
	Autres dépenses – autres organismes et consolidations	-12	0
	Total des autres dépenses	535	2
	Total des charges du ministère de l'Éducation	31 550	100

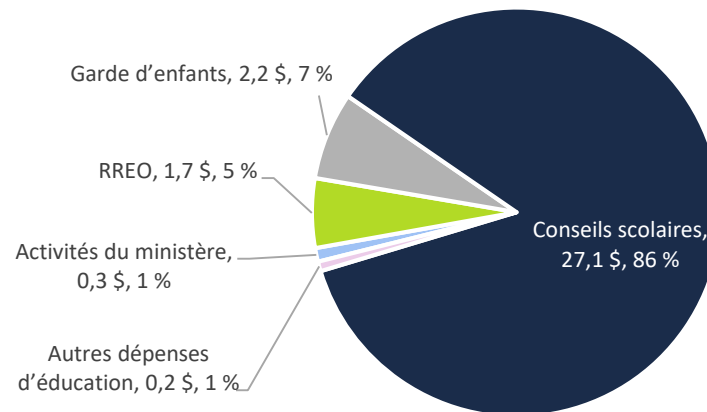
* Comprend le reclassement des intérêts débiteurs - The 55 School Board Trust.

Remarque : À l'exclusion des dépenses exigées en vertu du projet de loi de crédits au titre des immobilisations et des actifs d'exploitation totalisant 5,7 millions de dollars.

Source : Budget des dépenses 2019-2020.

Dépenses du ministère selon l'objet des dépenses (en milliards de dollars)

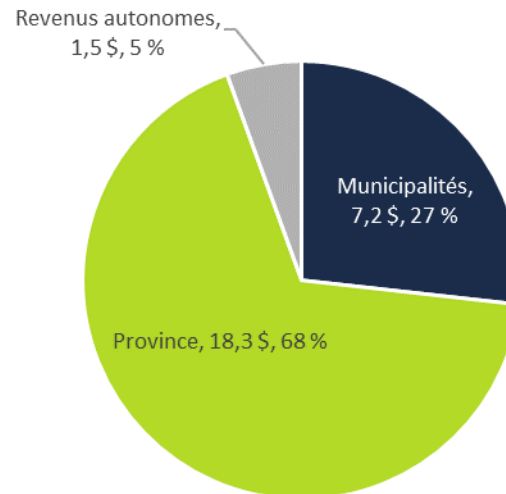
Les dépenses des conseils scolaires représentent 86 % des dépenses du ministère.



Source : Analyse du BRF du Budget des dépenses 2019-2020 et de renseignements fournis par la province.

Dépenses des conseils scolaires de 27,1 milliards de dollars selon la source de financement

- Seulement 68 % des dépenses sont financées par la province.
- Le reste du financement provient des municipalités et des revenus autonomes.



Source : Analyse du BRF du Budget des dépenses 2019-2020 et de renseignements fournis par la province.

2. Principaux enjeux financiers

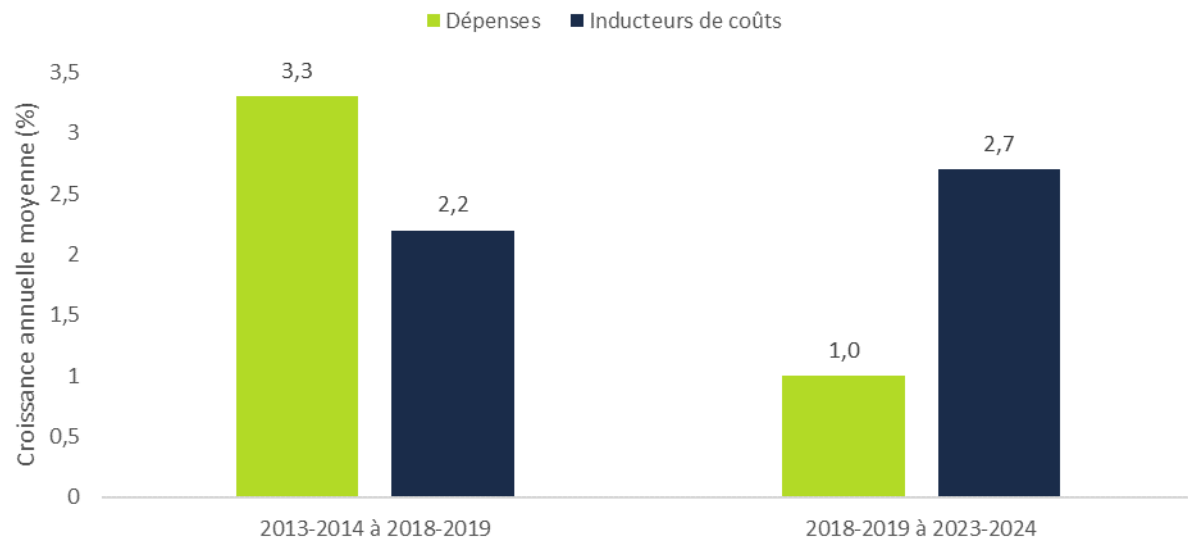
Aperçu des principaux enjeux

- Au cours des cinq prochaines années, le taux de croissance des dépenses du ministère sera bien inférieur au taux de croissance des principaux inducteurs de coûts en éducation (population d'âge scolaire et inflation).
- Des changements proposés à l'effectif des classes et à la rémunération des employés ont été annoncés pour que le ministère atteigne ses objectifs en matière de dépenses.
- La province apporte des changements majeurs aux programmes de garde d'enfants.
- Les modifications qui pourraient être faites à la comptabilisation du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) pourraient avoir une incidence majeure sur le solde budgétaire et la dette nette de la province.

Enjeu 1 : Dépenses du ministère et principaux inducteurs de coûts en éducation

Une période de restriction des dépenses s'amorce en éducation

Croissance des inducteurs de coûts et des dépenses en éducation, données historiques et projections



Source : Analyse du BRF des données du ministère de l'Éducation.

Le rythme de croissance des inducteurs de coûts s'accélère en raison de la **croissance plus rapide de la population d'âge scolaire.**

Enjeu 2 : Principaux changements requis pour l'atteinte des objectifs en matière de dépenses

Hausse de l'effectif des classes

La province a annoncé ce qui suit :

- L'effectif moyen des classes qui sera financé au palier secondaire passera de 22 à 28 élèves par enseignante ou enseignant.
- L'effectif moyen des classes de la 4^e à la 8^e année qui sera financé passera de 23,84 à 24,50 élèves par enseignante ou enseignant.
- À compter de l'année scolaire 2020-2021, l'apprentissage électronique obligatoire sera progressivement mis en œuvre au palier secondaire.
- La réduction du personnel enseignant nécessaire pour mettre en oeuvre les ratios liés aux nouveaux effectifs des classes se fera graduellement, par attrition seulement.
- Une allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants de 1,6 milliard de dollars sera utilisée pour empêcher les mises à pied du personnel enseignant liées à la hausse de l'effectif des classes.

Réduction du personnel enseignant

Le BRF a comparé la politique relative aux nouveaux effectifs des classes par rapport aux anciens effectifs et prévoit ce qui suit :

- Il y aura quelque 2 826 enseignantes et enseignants de moins au cours de l'année scolaire 2019-2020 en raison des nouveaux effectifs des classes et de l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants.
- D'ici l'année scolaire 2023-2024, il y aura 10 054 enseignantes et enseignants de moins dans le réseau de l'éducation.

Incidence de la politique sur les nouveaux effectifs des classes et de l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants sur l'emploi du personnel enseignant, par année scolaire

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Réduction nécessaire du nombre d'enseignantes et d'enseignants pour atteindre l'objectif de la politique sur les nouveaux effectifs des classes	-8 846	-9 132	-9 460	-9 781	-10 054
Emplois protégés par l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants	6 020	3 941	1 734	0	0
Incidence nette sur l'emploi du personnel enseignant	-2 826	-5 191	-7 726	-9 781	-10 054

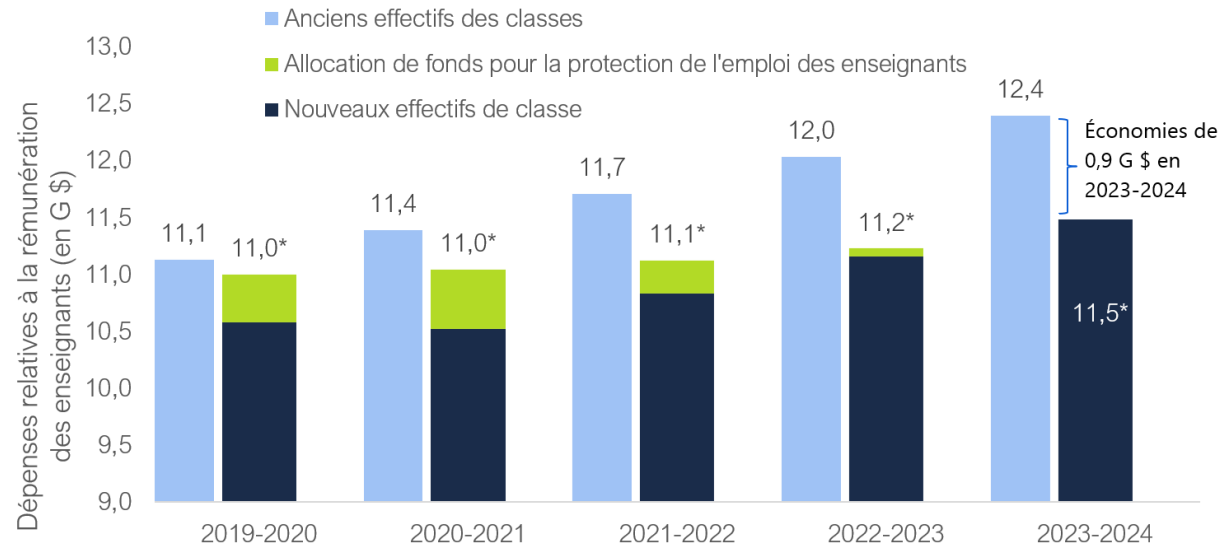
Remarque : La réduction du nombre d'enseignants nécessaire pour réaliser la politique sur l'effectif des classes est relative au nombre d'enseignants qui auraient été financés en vertu de l'ancienne politique sur l'effectif des classes.

Source : Analyse du BRF de données du ministère de l'Éducation et de Statistique Canada.

Économies pour le ministère

- Le BRF prévoit que la hausse de l'effectif des classes, nette du coût de l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants, permettra à la province d'économiser 2,8 milliards de dollars au cours des cinq prochains exercices.

Dépenses du ministère pour la rémunération du personnel enseignant, avant et après la mise en oeuvre des cibles relatives aux nouveaux effectifs des classes et de l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants, par exercice (en milliards de dollars)



Remarque : Les valeurs suivies d'un astérisque (*) représentent les dépenses prévues par le ministère de l'Éducation, y compris l'allocation de fonds pour la protection de l'emploi des enseignants. Représentent la rémunération des enseignantes et des enseignants par l'entremise de la Subvention de base pour les élèves qui sont touchés par la modification de la politique sur l'effectif des classes. Des enseignantes et enseignants supplémentaires pourraient être financés par le biais d'autres programmes. Les chiffres sont présentés par exercice.

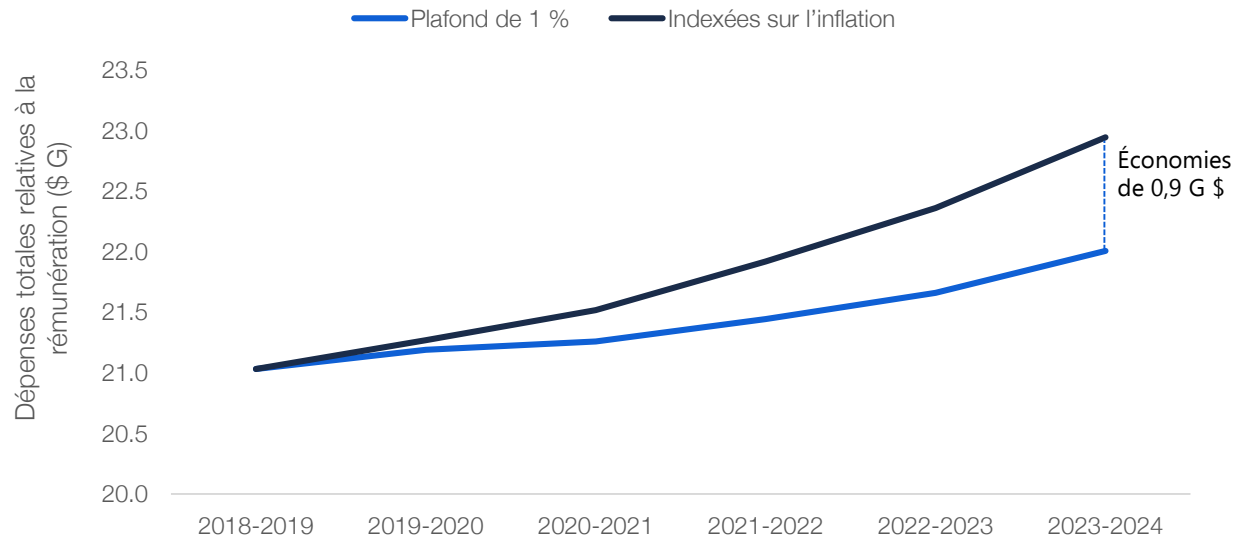
Source : Analyse du BRF de données du ministère de l'Éducation.

Conventions collectives

- Le 5 juin 2019, la province a déposé le projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*.
- Ce projet de loi imposerait des hausses salariales maximales de 1 % dans le cas des nouvelles conventions collectives du secteur public négociées pour une période de trois ans.
- Ce maximum s'appliquerait à plus de 200 000 enseignantes et enseignants et autres membres du personnel du secteur de l'éducation dont les conventions collectives arrivent à échéance en septembre 2019.
- En 2018-2019, les dépenses au titre des employés représentaient un montant estimé à 21,0 milliards de dollars, ou 78 % de toutes les dépenses des conseils scolaires.

Économies prévues vs. inflation

- En cinq ans, le ministère économiserait 2,5 milliards de dollars si les salaires de base des travailleurs de l'éducation augmentaient de 1 % par année au lieu d'être indexés sur l'inflation.



Remarque : Le scénario fondé sur le plafonnement des hausses salariales suppose que le plafond de 1 % des hausses salariales sera maintenu jusqu'en 2023-2024 inclusivement. En outre, les deux scénarios tiennent compte de la mise en oeuvre des objectifs liés aux nouveaux effectifs des classes et de l'apprentissage électronique obligatoire.

Source : Analyse du FAO des données du ministère de l'Éducation.

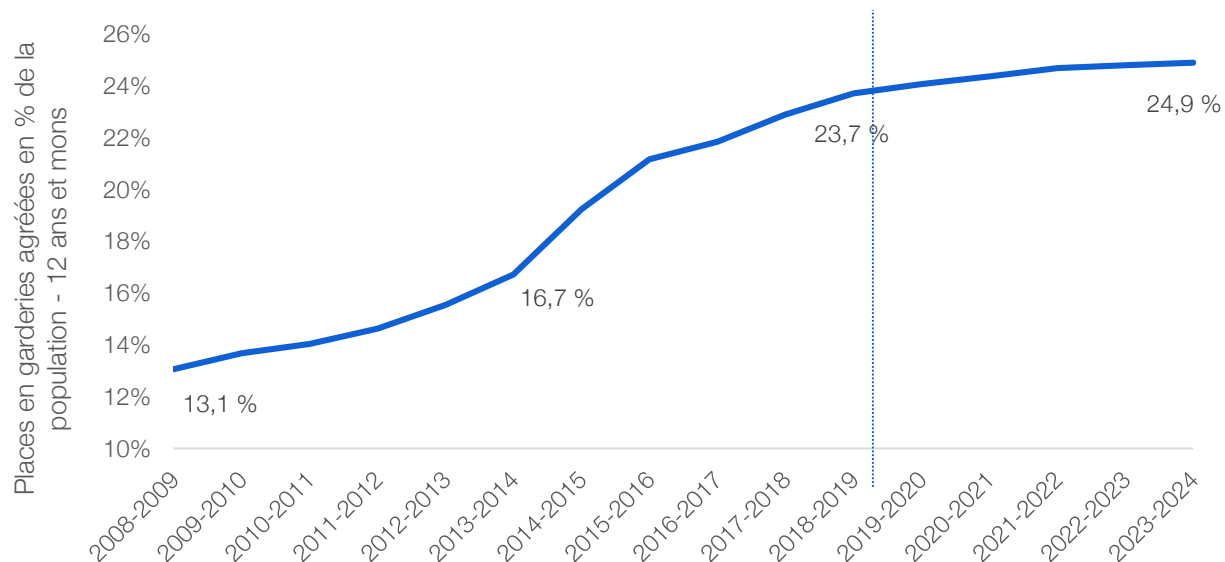
Enjeu 3 : Restructuration des programmes de garde d'enfants

Restructuration des programmes de garde d'enfants

- Le BRF prévoit que, d'ici 2023-2024, le nombre de places en services de garde agréés augmentera de 47 000, en raison :
 - de l'engagement révisé du gouvernement à créer jusqu'à 30 000 nouvelles places en garderie dans les écoles;
 - de l'augmentation prévue du nombre de places en services de garde agréés en milieu familial découlant de modifications législatives qui autoriseraient les fournisseurs de ces services à augmenter le nombre de places;
 - de l'augmentation prévue du nombre de places en services de garde agréés découlant de l'instauration du crédit d'impôt ASGE.
- Il se peut que certaines nouvelles places prévues ne soient pas créées en raison de la baisse du financement accordé aux gestionnaires de services municipaux.

Le taux de couverture des services de garde d'enfants devrait se stabiliser

- Depuis 2008, le nombre de places en services de garde agréés exprimé en pourcentage du nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans a connu une hausse marquée.
- Dans l'avenir, on prévoit que le nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans augmentera de presque 100 000, ce qui se traduira par une légère augmentation du taux de couverture des services de garde.



Source : BRF et budget de l'Ontario de 2019.

Enjeu 4 : Modifications possibles à la comptabilisation du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Modifications possibles à la comptabilisation du RREO

- Le budget de l'Ontario de 2019 fait état de « travaux en cours » relativement à la mise en oeuvre de deux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances concernant la comptabilisation du RREO.
- Toute modification au traitement comptable du RREO aurait probablement une incidence importante sur le solde budgétaire (excédent/(déficit) annuel) et la dette nette de la province. Par exemple :
 - les charges du ministère de l'Éducation seraient réduites de 2,3 milliards de dollars et la dette nette de la province de 18,4 milliards de dollars en 2019-2020 si la province pouvait éliminer la provision pour moins-value appliquée au RREO;
 - par contre, les charges du ministère de l'Éducation et la dette nette de la province pourraient augmenter considérablement si la méthode et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'actif et du passif du RREO étaient modifiées.

3. Examen du programme

Programmes ayant connu la hausse du financement nominal la plus importante en 2019-2020

Crédit / Autre	Programme	Variation (M \$)	Variation (%)
Autre	Écoles – fonctionnement (redressement de consolidation)	475	86,3
1004	Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses	390	S.O.
1002	Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires	199	1,2
1002	Subventions d'immobilisations aux conseils scolaires	141	9,8
Aute	Écoles – immobilisations (redressement de consolidation)	77	15,7
1002	Charge sans effet sur la trésorerie relative à l'impôt foncier scolaire	70	1,0

Programmes ayant connu la baisse du financement nominal la plus importante en 2019-2020

Crédit/ Autre	Programme	Variation (M \$)	Variation (%)
1002	Conseils scolaires - Financement des immobilisations pour les services de garde d'enfants	-59	-32,2
1004	Immobilisations relatives aux programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	-94	-90,3
1002	Compte de réduction des gaz à effet de serre - écoles	-100	-100,0
1002	Financement des priorités et des partenariats	-152	-35,9
1004	Garde d'enfants et petite enfance	-156	-8,1

merci

BRF

Bureau de la
Responsabilité
Financière de l'Ontario

2 Rue Bloor Ouest
Bureau 900
Toronto, Ontario
M4W 3E2
416.644.0702
fao-on.org
info@fao-on.org

